

27.08.2019 - 10:30 Uhr

Près de 11 500 hospitalisations pour intoxication alcoolique par an



Lausanne (ots) -

En 2016, quelque 11 500 personnes ont été admises dans un hôpital pour une prise en charge stationnaire à la suite d'une intoxication alcoolique. Les intoxications augmentent avec l'âge et se doublent d'une dépendance dans près de la moitié des cas. Addiction Suisse réclame, entre autres, une extension du « régime de nuit » pour les ventes d'alcool. En Suisse romande, des cantons montrent l'exemple. À travers les mesures adoptées, ils ne protègent de loin pas seulement les jeunes.

En 2016, près de 11 500 personnes ont été admises dans un hôpital suisse pour une prise en charge stationnaire à la suite d'une intoxication alcoolique. Menée par Addiction Suisse sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique, l'étude publiée (1) ce jour sur le nombre de traitements liés à l'alcool analyse les chiffres de la statistique médicale des hôpitaux de l'Office fédéral de la statistique pour la période 2003 à 2016. Les hospitalisations consécutives à une intoxication alcoolique ont fortement augmenté jusqu'en 2008 ; ensuite, on observe un renversement de tendance (voir graphique).

« Le fait que, chaque année, quelque 11 500 personnes finissent à l'hôpital à la suite d'une intoxication alcoolique est préoccupant », déclare Grégoire Vittoz, directeur d'Addiction Suisse. Une intoxication alcoolique peut en effet avoir des conséquences mortelles ou entraîner des problèmes de santé durables. Une consommation excessive n'entraîne pas seulement des symptômes typiques d'intoxication tels que trous de mémoire, fortes nausées, voire troubles circulatoires et coma ; elle augmente aussi sensiblement le risque d'accidents et de blessures, de violence ou d'agressivité - des conséquences qui touchent également l'entourage de la personne concernée.

Avec l'âge, l'intoxication s'accompagne souvent d'une dépendance. Si on considère tous les diagnostics liés à l'alcool, plus de 22 000 personnes ont été prises en charge de façon stationnaire dans un hôpital en 2016. Les personnes chez qui un diagnostic principal d'intoxication alcoolique est posé présentent souvent un diagnostic secondaire de dépendance à l'alcool (48 %) ou de troubles psychiques et du comportement » (39 %) qui ne sont pas directement liés à l'usage de substances psychoactives.

Un nombre élevé de cas non répertoriés

Les prises en charge stationnaires ne sont que la partie visible de l'iceberg. Les traitements ambulatoires dispensés à l'hôpital, les personnes ivres ramenées chez elles par la police et les cas pris en charge dans des centres de traitement ambulatoire ne sont pas pris en compte dans l'étude susmentionnée. Chez les jeunes, les diagnostics d'intoxication alcoolique ont augmenté de 23 % chez les garçons et les hommes et de 36 % chez les filles et les femmes sur le long terme, soit de 2003 à 2016. Pour cette même période, un renversement de tendance se dessine dans tous les groupes d'âge : après avoir atteint un pic en 2008, les diagnostics ont diminué jusqu'en 2016 pour revenir à un niveau proche de celui de 2003 (voir graphique). Différentes raisons sont évoquées pour expliquer ce phénomène : outre un changement dans la consommation dans l'espace public, la mise en place de lits d'urgence et d'unités de dégrisement pourrait jouer un rôle, tout comme la tendance à un transfert vers les traitements ambulatoires.

Réglementer et contrôler plus efficacement les ventes. Avec plus de 22 000 personnes prises en charge chaque année à la suite d'un diagnostic lié à l'alcool rien qu'à l'hôpital, il est urgent d'agir. « Pour diminuer les intoxications alcooliques, la vente d'alcool devrait être réglementée de façon plus stricte », souligne Grégoire Vittoz. En Suisse romande, des cantons montrent l'exemple. La

restriction des horaires de vente est efficace, comme l'a montré une étude réalisée (2) récemment par Addiction Suisse en collaboration avec le Centre hospitalier universitaire vaudois sur mandat du Canton de Vaud. Addiction Suisse appelle d'autres cantons à leur emboîter le pas. Avec une mesure peu coûteuse qui n'entraîne que des restrictions mineures pour l'ensemble de la population, il est possible de diminuer nettement les admissions aux urgences consécutives à une intoxication alcoolique. Pour être efficace, la restriction des horaires doit toutefois s'accompagner de mesures complémentaires comme la formation du personnel de vente ou les achats-tests qui évaluent la mise en application des dispositions relatives à la remise d'alcool aux jeunes de moins de 16 et 18 ans.

Mieux protéger les jeunes

Les jeunes sont plus sensibles à l'alcool que les adultes ; par ailleurs, la consommation peut entraver le développement du cerveau.

Des mesures au niveau des prix, de même que des restrictions des ventes et de la publicité renforcent la protection de la jeunesse.

L'attitude des parents, leur soutien et leur intérêt jouent un rôle primordial.

En cas d'urgence médicale, composer le 144 et rester avec la personne concernée jusqu'à l'arrivée des secours.

Liens

- Page thématique sur les intoxications alcooliques
<https://www.addictionsuisse.ch/intoxication-alcoolique/>
- Restrictions temporelles de vente <http://tiny.cc/rcjrbz>
- Memento pratique à l'usage des professionnels
<http://tiny.cc/rdjrbz>
- Fiche d'information de l'OFSP <http://tiny.cc/vejrbz>

(1)<http://tiny.cc/y9irbz>

(2)<http://tiny.cc/oajrbz>

Addiction Suisse est un centre de compétences national dans le domaine des addictions. Elle est active dans la recherche, conçoit des projets de prévention et s'engage pour une politique de santé. Le but de notre ONG est de prévenir ou d'atténuer les problèmes issus de la consommation d'alcool et d'autres substances psychoactives ou liés aux jeux de hasard et à l'usage de l'internet.

Lien vers les nouvelles vidéos explicatives sur l'alcool, le tabac/la nicotine, le cannabis, la cocaïne, le monde numérique
<https://faits-chiffres.addictionsuisse.ch/fr/videos.html>

Plus d'informations concernant Addiction Suisse sur notre site internet www.addictionsuisse.ch

Vous trouverez le présent communiqué de presse sur : www.addictionsuisse.ch/fr/actualites/communiques-de-presse

Suivez-nous aussi sur Twitter : <https://twitter.com/AddictionSuisse>

Contact:

Markus Meury
Porte-parole
mmeury@addictionsuisse.ch
Tél.: 021 321 29 63

Medieninhalte

